

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE 2024-3

∞

REHABILITATION DU 23 RUE D'INKERMANN A LILLE EN FLEX OFFICE ET SALLES MODULAIRES POUR SCIENCES PO LILLE

LOT 8

∞

Date et heure limite de remise des plis :

Mardi 5 mars 2024 à 12h00

∞



En application de l'article R.2132 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du Code de la commande publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique, sur le profil acheteur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille) : www.marches-publics.gouv.fr

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

Dénomination : Institut d'Etudes Politiques de Lille/Sciences Po Lille	Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Pierre MATHIOT Directeur de Sciences Po Lille
Adresse : 9 rue Auguste Angellier	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Téléphone : 03.20.90.42.71	
Courrier électronique : veronique.boulinguez@sciencespo-lille.eu Direction des Affaires Financières et Techniques Pôle Marchés Publics	Adresse internet : www.sciencespo-lille.eu

2. Objet et étendue de la consultation :

Le présent accord-cadre, référencé sous le numéro 2024-3 concerne les travaux de réhabilitation du 23 rue d'Inkermann à Lille et sa transformation en plateau de flex office et salles modulaires pour Sciences Po Lille.

La description des prestations, leur nature, ainsi que toutes les spécifications attendues sont précisées dans le dossier contractuel joint au présent marché et dont la liste est établie dans le CCAP.

Cette consultation porte uniquement sur le lot 8, ayant fait l'objet d'une modification significative des prestations suite au précédent appel d'offre sur le lot 8.

3. Mode de passation choisi :

Le présent marché est un marché de travaux qui s'exécute selon la procédure adaptée (MAPA) prévue à l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique, sans montant minimum et avec un montant maximum de 5 538 000 euros HT.

L'accord-cadre est passé sans minimum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

4. Descriptif du marché :

Les variantes sont autorisées sous réserve d'avoir répondu à l'offre de base. Celles permettant de mieux répondre aux attentes du marché, notamment en matière de matériaux biosourcés ou de réemploi pourront éventuellement être valorisées selon détail du jugement des offres, cf article 14.

Nomenclature communautaire CPV : 45454100 : travaux de réfection

45110000-1 : démolitions
45210000-2 : étanchéité
45223220-4 : gros-œuvre

45421000-4 : travaux de menuiseries
45421141-4 : travaux de cloisonnement
45432100-5 : travaux de pose de revêtement de sols
45442100-8 : travaux de peinture
45311200-2 : travaux électriques
45330000-9 : plomberie
45331000-6 : chauffage/ventilation/climatisation
45262660-5 : travaux de désamiantage
09331200-0 : photovoltaïque
45261210-9 : travaux de couverture
44316500-3 : serrurerie
45261100-5 : travaux de charpente
45112710-5 : espaces verts
45443000-4 : travaux de façade

5. Forme du marché :

☒ allotissement

☐ lot unique

Le marché est composé de 14 (quatorze) lots qui se décomposent ainsi :

Lot 1 :

- 1A : Démolition – Curage – Réemploi
- 1B : Désamiantage

Lot 2 Bis : Gros Œuvre – Installations de chantier – VRD - Paysage

Lot 3 : Ravalement de façade

Lot 4 : Charpente métallique – Menuiserie métallique – Serrurerie

Lot 5 : Charpente bois – Ossature bois – Menuiserie bois

Lot 6 : Couverture – Etanchéité

Lot 7 : Béton de chanvre

Lot 8 : Plâtrerie – Menuiserie intérieure – Agencement

Lot 9 : Revêtements de sols durs

Lot 10 : Revêtements de sols souples

Lot 11 : Peinture

Lot 12 : Plomberie Sanitaires CVC

Lot 13 : Electricité

Lot 14 : Photovoltaïque

Seul le lot 8 est ouvert à candidature dans ce présent appel d'offre.

6. Lieu d'exécution de l'étude et date de la visite :

23 rue Inkermann
59000 LILLE

La visite des lieux est obligatoire le **jeudi 22 février 2024 à 14h**, RDV au 23, rue d'Inkermann à Lille.

Une attestation sera établie à l'issue de cette visite. Ce document devra être remis avec l'offre.

7. Composition et forme juridique de l'attributaire :

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

Un même candidat, quel que soit son statut, ne pourra candidater pour un même lot ou marché à la fois en tant que candidat individuel et dans le cadre d'un groupement dont il serait membre.

Le non-respect de ces prescriptions engendrera le rejet des candidatures individuelles.

8. Durée du marché :

Pour chaque lot, le marché prend effet à la date de réception de sa notification par le titulaire et s'achève à la fin de la période de suivi des performances de 2 ans après réception des travaux.

Le délai global d'exécution des travaux est de 180 jours calendaires, démarrant après la période de préparation du chantier.

Le délai d'exécution démarre à la date indiquée dans l'Ordre de Service (OS) de démarrage des travaux notifié par le Maître d'ouvrage à l'entreprise.

La livraison du bâtiment est attendue pour janvier 2025.

Les délais particuliers sont précisés dans le CCAP et les pièces contractuelles.

9. Réception des offres :

Date limite de remise des offres :

Mardi 5 Mars 2024 à 12h00

Les offres doivent être rédigées en français.

10. Délai de validité des offres :

Indépendamment de la réception de l'acte d'engagement signé (qui sera exigé au moment de l'attribution du marché s'il n'a pas été remis à l'occasion de la remise des offres), les offres ont un délai de validité fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11. : Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les prestations objet du présent marché seront financées selon les modalités suivantes :

- financement sur crédits budgétaires de Sciences Po Lille ;
- application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- application de l'article R.2192-10 du Code de la Commande Publique et de l'article L.2192-10 du Code de la Commande Publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par Sciences Po Lille.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

12. : Présentation des candidatures et des offres :

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

13.1 – Documents à fournir

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique :

Pièces « candidatures »

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Pièces « offres »

Un projet de marché comprenant :

1 L'acte d'engagement (Attri1) et ses annexes :

- le DPGF
- ainsi que les annexes éventuelles (annexe relative à la déclaration de sous-traitance, annexe de répartition des coûts de prestation entre co-traitants), complétés, datés et signés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché

2 Le mémoire technique qui comprendra a minima

- L'origine des matériaux mis en œuvre
- Le descriptif technique des variantes proposées
- Une liste de références de projets similaires
- Les qualifications professionnelles

3 Le récépissé de visite (dûment rempli, daté et signé)

4 Attestation d'assurance responsabilité civile 2024

5 Attestation d'assurance décennale 2024

Tous les prix devront être présentés sur le DPGF fourni dans le dossier de consultation, sur l'offre de base. Les variantes devront être présentées avec une « Fiche variante » complétée selon modèle transmis au dossier de consultation. Toute offre ne présentant pas un DPGF complet pourra être considérée comme irrecevable. Toute variante ne disposant pas d'une fiche complétée pourra être réputée exclue de l'offre.

Les quantités présentées au DPGF devront respecter une quantité et une unité cohérente avec la réalité du marché. En cas de non-respect de cette condition, l'offre du candidat pourra être déclarée irrecevable.

Les variantes proposées devront a minima répondre aux exigences marché en termes de performances thermiques, acoustiques, énergétiques et réglementaires selon descriptif dans les CCTP.

Le présent Règlement de Consultation (RC) est conservé par le soumissionnaire.
Aucune rémunération n'est prévue pour les candidats.

13. : Clause d'insertion par l'activité économique :

Sciences Po Lille, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure, dans ce marché public, une clause d'insertion par l'activité économique. Cette clause est applicable à ce marché, tel qu'indiqué dans le CCAP, pour les lots 2-5-8-12-13. L'entreprise qui se verra attribuer ce marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le CCAP précise, à cet égard, les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion. Sciences Po Lille collabore avec la Maison de l'Emploi Lille Lomme Hellemmes pour faciliter la mise en œuvre de cette action.

Attention :

- Les candidats des lots 2-5-8-12-13 ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.
- Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non conforme au motif du non-respect du cahier des charges. »
- Les candidats peuvent proposer de réaliser plus d'heures d'insertion que celles imposées dans le CCAP. Auquel cas il est impératif de renseigner cette proposition dans l'acte d'engagement et les heures excédentaires seront valorisées comme définit à l'article 14 jusqu'à 5% de la note finale.

14. : Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande Publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 65 % Prix : la notation du critère prix des prestations sera appréciée au regard de l'offre la moins disante
- 25 % Valeur environnementale et technique - elle est appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique :
 - o Origine des matériaux mis en œuvre
 - o Eventuelle variante plus vertueuse que le descriptif du marché et a minima de performances équivalentes
 - o Liste de références
 - o Qualifications professionnelles
- 5 % Valeur méthodologique - elle est appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique et de l'ensemble du dossier
 - o Modes opératoires
 - o Moyens humains et matériels
 - o Qualité des pièces du dossier
- 5% Valeur sociale – elle est appréciée au vu du volume d'heure d'insertion non obligatoire, volontaire, proposée par le titulaire du lot

15. : Documents fournis aux candidats :

- 1 Le règlement de la consultation (RC)
- 2 L'acte d'engagement (Attri1) et ses annexes dont le DPGF relatif au lot, l'éventuelle répartition entre co-traitants, les éventuelles fiches variantes
- 3 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 4 Le RICT BTP Consultants indice 0 du 6 septembre 2023
- 5 Avis 2SI Conseil du 5 septembre 2023
- 6 Le PGC BTP Consultants indice 1 du 26 septembre 2023
- 7 Le planning TCE F2210 du 23 décembre 2023
- 8 La note acoustique indice A du 17/10/2023
- 9 L'étude thermique indice C du 19 octobre 2023
- 10 Le diagnostic technique amiante et plomb AC ENVIRONNEMENT du 29 août 2022
- 11 Les pièces du permis de construire déposé le 20 juillet 2023 comprenant notamment les pièces incendie et la notice accessibilité
- 12 Le rapport d'expertise, selon ordonnance du 19 avril 2023
- 13 Note d'hypothèses structure indice C du 19 octobre 2023
- 14 Note de calcul dallage indice C du 19 octobre 2023
- 15 Note de calcul renforcement charpente indice C du 19 octobre 2023
- 16 Note de suivi des performances indice B du 26 octobre 2023
- 17 Le diagnostic structurel indice A GEOTEC du 24 août 2023
- 18 L'étude géotechnique G2 AVP GEOTEC indice B du 26 juillet 2023
- 19 Le diagnostic écologue ECO LOGIC
- 20 Rapport d'inspection des réseaux existants ARESO du 5 mai 2023
- 21 La notice et les grilles Lille Bas Carbone du 20 juillet 2023
- 22 Le CCTP Lot 00 indice D du 18 décembre 2023
- 23 Les pièces graphiques A2F indice B du 27 septembre 2023
- 24 Les pièces graphiques OVERDRIVE indice C du 19 octobre 2023
- 25 Les CCTP lot 1A à 14 :
 - CCTP lot 1A Démolition Curage indice C du 10 octobre 2023
 - CCTP lot 1B Désamiantage indice A du 10 octobre 2023
 - CCTP lot 2 Bis Gros-Œuvre - Installation de chantier – VRD – Paysage indice D du 15 décembre 2023
 - CCTP lot 3 Façade indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 4 Charpente métallique – Menuiserie Métallique – Serrurerie indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 5 Charpente Bois – Ossature Bois indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 6 Couverture - Etanchéité indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 7 Béton de chanvre indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 8 Plâtrerie – Menuiserie intérieure – Agencement indice E du 23 janvier 2024
 - CCTP lot 9 Revêtement de sols durs indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 10 Revêtement de sols souples indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 11 Peinture indice C du 19 octobre 2023
 - CCTP lot 12 Plomberie sanitaire – CVC indice C du 19 octobre 2023

- CCTP lot 13 Electricité CFO / Cfa indice C du 19 octobre 2023
- CCTP lot 14 Photovoltaïque indice C du 19 octobre 2023

16. : Conditions d'envoi ou de remise de l'offre :

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Les offres seront remises obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur. Par conséquent, la transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

Les opérateurs économiques sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

Après la date et l'heure limite de remise de l'offre, les opérateurs économiques n'auront pas la possibilité de retirer leur candidature ni d'en proposer une différente.

Les opérateurs économiques déposent leur pli sur le profil de l'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr. Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure, ils sont invités à :

Utiliser les formats suivants compatibles PC : .pdf, .odt, .doc., .jpg, .rtf, .zip, .htm, .xls, .gif, .dwg,

Proscrire certains formats, comme les « .exe » et certains outils, notamment les « macros »

Les plis sont horodatés lors de leur réception par la plateforme de dématérialisation qui en accuse réception. Seules les dates et heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Les plis, partis avant les date et heure limites, mais arrivés hors délai sont acceptés par la plateforme. Cependant, l'acheteur est tenu de les rejeter. Aussi, il est conseillé d'anticiper suffisamment l'envoi des plis pour éviter que ceux-ci n'arrivent hors délai en raison du temps de téléchargement des documents sur la plateforme qui aura été plus ou moins long en fonction de leur volume.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les documents seront susceptibles d'être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que les pièces dématérialisées de la consultation pourront alors donner lieu à la signature manuscrite des documents papier.

17. : Actions de formations :

L'exécution du marché comporte deux actions de formation.

Les entreprises adjudicataires de certains corps d'état participe à tout ou partie des deux actions de formation mise en place par la maîtrise d'ouvrage au bénéfice des personnels engagés sur le chantier intervenant sur l'enveloppe du bâtiment »

L'objet de la formation est de permettre aux acteurs intervenants sur le chantier support d'améliorer leurs interactions dans leur domaine de métiers afin de répondre au plus près aux objectifs d'efficacité énergétique et environnementale.

L'entreprise adjudicataire s'engage à **suivre cette formation conformément aux pièces contractuelles**

18. : Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur : www.marches-publics.gouv.fr par le biais des « questions-réponses ». Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, soit le vendredi 1^{er} mars 2024.

Toute question transmise par mail ou téléphone sera refusée.

19. : Procédure de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 LILLE Cédex

Téléphone : 03 59 54 23 42

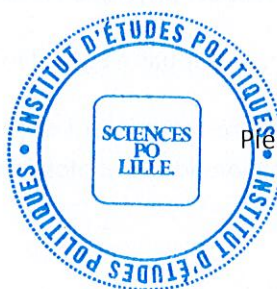
Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Lille, le

7 février 2024

Le Directeur de Sciences Po Lille,



Pierre MATHIOT